

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Travaux forestiers entre Yverdon-les-Bains et Yvonand pour sécuriser la route cantonale

Le Canton procède au cours du mois de septembre 2026 à des coupes de bois dans les forêts bordant la piste cyclable et la route cantonale 402. Ces interventions visent à sécuriser le secteur qui a souffert de la sécheresse et des chaleurs exceptionnelles de cet été.

Des coupes de bois sont prévues pendant le mois de septembre 2026 dans la forêt bordant la route cantonale entre Yverdon-les-Bains et Yvonand, propriété du Canton de Vaud. Ces travaux ont pour objectif de sécuriser la route cantonale RC 402 ainsi que la voie cyclable en bordure du tronçon concerné. La sécheresse et les vagues de chaleur de ces derniers mois ont fortement fragilisé la végétation et les arbres, augmentant notamment le risque de chute de branches sèches.

Le produit des coupes servira principalement à alimenter les chauffages à distance de la région, voire l'industrie locale du bois. Une partie sera également laissée sur place afin de protéger et d'enrichir les sols, tout en offrant des habitats favorables à la biodiversité.

Ces travaux de sécurisation sont réalisés en collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et l'Association de la Grande Cariçaie afin de préserver la valeur paysagère et biologique de ces milieux forestiers rares, les forêts alluviales ayant fortement régressé en Suisse au cours des deux derniers siècles sous l'effet du drainage des zones humides et de l'endiguement des cours d'eau.

Politique forestière pragmatique

Ces coupes de sécurisation s'inscrivent dans l'approche pragmatique du Canton en matière de gestion des forêts telle qu'elle est définie dans la Politique forestière 2040, adoptée par le Conseil d'Etat en 2022. Cette politique répond aux besoins de préservation et d'exploitation d'un patrimoine naturel fragilisé par les changements climatiques.

Couvrant un tiers du territoire cantonal, les forêts jouent un rôle central dans la promotion de la biodiversité, le développement d'une économie cantonale solide et innovante ainsi que le maintien d'espaces de loisirs et de détente pour la population.

Elles fournissent également des matériaux de construction à bilan carbone positif ainsi qu'une ressource énergétique locale et renouvelable. Elles contribuent enfin à la protection contre les dangers naturels.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 07 septembre 2026

DJES, Philippe Graf, Inspecteur forestier, Direction générale de l'environnement, [079 357 14 34](tel:0793571434)